

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 2 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DDCT 132 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le titre I du livre V du Code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18,

Vu l'avis du conseil du 1^{er} arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 2^e arrondissement en date du 13 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 3^e arrondissement en date du 12 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 4^e arrondissement en date du 17 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 5^e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 6^e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 7^e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 8^e arrondissement en date du 11 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 9^e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 10^e arrondissement en date du 13 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du 13 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement en date du 12 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 12 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 11 septembre 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose, au titre de l'exercice 2019, de mettre à jour l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge,

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : L'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement des 1^{ème}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements ont la charge, est fixé conformément à la liste ci-annexée.

Article 2 : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge est abrogé.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO